

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 mars 2019

Le quinze mars deux mille dix-neuf, à quinze heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Minotaure à Vendôme, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente du conseil d'administration de l'agence, en date du quinze février deux mille dix-neuf.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Estelle COCHARD ; Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Véronique PEAN ; Madame Josette PHILIPPE, Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ; Madame Alix TERY-VERBE ;

L'Etat :

Monsieur Fabrice MORIO ; Monsieur Luc NOBLET ;

Le Maire de Château-Renault

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Madame Véronique CHAMPIGNY ; Madame Emmanuelle DUNAND ;

Les représentants du personnel :

Madame Marie Laure BOUKREDINE ; Madame Julie GERMAIN

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Katia BEGUIN ; Madame Anne BESNIER ; Monsieur Benjamin CADON, Monsieur Jean-Yves De LEPINAY ; Madame Maryline LAPLACE ; Madame Jessica ROSSELET ;

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Véronique BARCELO, directrice de la culture et du patrimoine du Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Madame Laure CLUZEAU, responsable administratif et financier par interim ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic ; Madame Coraline PEZAIRE, chargée de mission industries culturelles et développement de partenariats privés au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué à l'éducation, à l'égalité des chances et à la vie citoyenne au Conseil Régional Centre Val de Loire. ;

BUDGET PRIMITIF 2019

Délibération 08-2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu à l'occasion du dernier conseil d'administration de l'agence.

- Une modification a été opérée suite au débat d'orientation budgétaire :
 - Renouvellement du serveur de stockage pour le pôle patrimoine ;
 - diminution du montant de la subvention d'investissement du CNC de 20 000 à 15 000 € ;
 - demande d'une subvention exceptionnelle auprès de la Région à hauteur de 12 000 €.

.../...

Le budget primitif 2019 de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique se présente comme suit.

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
CREDITS D'INVESTISSEMENT SOUMIS AU VOTE	637 772,57	521 124,00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	37 896,12	73 369,00
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	0,00	81 175,69
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	675 668,69	675 668,69
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT SOUMIS AU VOTE	6 723 510,54	6 437 192,00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	2 048 274,34	1 494 889,00
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	0,00	839 703,88
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 771 784,88	8 771 784,88
BUDGET GLOBAL 2019	9 447 453,57	9 447 453,57

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les restes à réaliser et le résultat d'exploitation 2018 sont intégrés à ce budget primitif.

À ce stade de la construction budgétaire, et au regard des ressources nécessaires pour assurer les missions « de base », aucun crédit n'a pu être inscrit pour la poursuite du travail de préfiguration d'un cluster *Images en mouvement* en région Centre-Val de Loire, notamment la partie liée à l'animation de la filière.

Le rapport d'orientation budgétaire avait présenté un budget en déficit de 140 000 €.

Le résultat de l'exercice 2018 s'élève à 286 319 €, parmi lesquels 140 000 € ont été fléchés à l'équilibre du budget primitif 2019.

Cette reprise de résultat pour équilibrer le budget primitif a aussi été réalisée en 2016 et 2017. Cette méthode arrive cependant à essouffement au regard des montants à mobiliser pour atteindre l'équilibre et du résultat cumulé annuel qui diminue.

Pour information, le tableur ci-après présente le résultat annuel cumulé depuis 2016.

.../...

	Résultat cumulé	% du résultat cumulé / budget global
2016	436 245 €	4,51%
2017	392 139 €	4,18%
2018	286 319 €	3,19%

PRODUITS

Chapitre 70 (Produits de services) : il s'agit des recettes propres générées par les activités de l'agence, et notamment :

- Cinémobile : la prévision de recettes est légèrement abaissée par rapport à 2018 pour :
 - La billetterie : 216 700 € (224 500 € en 2018)
 - La location du Cinémobile : 78 800 € (96 900 € en 2018)
 - Ces chiffres pourront être amenés à évoluer au cours de l'année.
- Ciclic Animation : 80 000 € pour la location des espaces de travail et des logements (50 550 € en 2018)
- Vente d'images de patrimoine : 23 000 € (26 248 € en 2018)

Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations) :

- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle :
 - 1 320 000 € de la Région Centre-Val de Loire (71 %)
 - 535 000 € du CNC (29 %)
 - 10 000 € de la SACEM pour l'aide à la création de musique originale de court métrage.
- Fonds de soutien à l'économie du livre et fonds d'aide à la création et à la production artistiques dans le domaine des résidences d'écriture :

Reconduction de la politique régionale en faveur des éditeurs et des résidences d'auteur :

- 165 000 € de la Région Centre-Val de Loire (82%)
- 35 500 € de la DRAC Centre-Val de Loire (18%) dont 25 000 € de crédits confiés.

Traduction financière des dispositions de la convention CNL/DRAC Centre-Val de Loire/Région Centre-Val de Loire/Ciclic Centre-Val de Loire :

- Aide aux librairies :
 - 70 000 € du CNL (70%)
 - 10 500 € de la DRAC (10%, crédits confiés)
 - 20 000 € de la Région Centre-Val de Loire (20%)

.../...

- Aide aux auteurs associés :
 - 60 000 € de la Région Centre-Val de Loire (80%)
 - 15 000 € de la DRAC (20%)
- Contribution de la Région Centre-Val de Loire au fonctionnement (73 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création) : 2 622 500 €
- Contributions de l'Etat (22 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création) :

CNC :

Subventions identiques pour :

- Panorama des interventions territoriales : 10 000 €
- Prime art et essai perçue pour l'exploitation du Cinémobile : 18 000 €
- Soutien à la diffusion des œuvres soutenues : 50 000 €

Depuis 2018, la mise en œuvre du programme 334 « livre et industries culturelles » du Ministère de la Culture et de la Communication, précédemment géré par la DRAC, est confiée au CNC :

- Fonctionnement de la résidence de cinéma d'animation : 50 000 €
- Soutien à la diffusion des œuvres soutenues : 16 300 €

Subventions exceptionnelles (inscrites en produits constatés d'avance) :

- Expérimentation d'un dispositif d'éducation aux séries : 6 665 €
- Organisation de formations dans le cadre d'Unis-cité : 5 400 €
- Complément de subvention pour la coordination Collège au cinéma dans le Cher : 1 110 €

DRAC Centre-Val de Loire :

Contribution pr de Loirela coordination Collodults constatement hors aides à la création) :tuts de l'établissement public de coopération culturel « Agence régionale du Centre pour le lcf supra) et une baisse du montant alloué aux ateliers de pratiques artistiques. Cette baisse sur les ateliers est un choix de l'agence et de ses partenaires de réorienter la mise en œuvre de ces ateliers vers d'autres partenaires culturels en région afin que l'agence puisse se déployer vers d'autres territoires et d'autres types d'action.

Détail de la contribution de la DRAC Centre-Val de Loire :

- Aides accordontribution de la DRAC Centre-Val de Loire : les ateliercf supra)
- Missions générales autour du livre : 250 000 €
- Mission des archives patrimoniales : 30 000 €
- Education artistique et culturelle en faveur de la vie littéraire : 50 000 €
- Missions générales autour de l'éducation : 155 700 €
- Ecosystème numérique et nouveaux usages : 17 000 €
- Ateliers de pratiques artistiques : 44 342 € pour 8 établissements. Ce montant est inférieur aux années précédentes (- 23 % par rapport à 2018, pour 12 établissements)

- Subvention exceptionnelle (inscrite en produits constatés d'avance) :
 - Education aux médias (dans le cadre d'un appel à projet) : 4 000 €
 - Subventions des communes (4 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création).
Adhésion des communes au Cinémobile : 72 000 €
 - Subvention pour le fonctionnement de Ciclic Animation de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois : 54 000 €
- Subventions des Conseils départementaux (1 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création) :
 - Conseil départemental d'Eure-et-Loir : 20 000 €.
 - Comme 2018, il s'agit de la poursuite d'actions autour de la mise en valeur des images d'archives collectées sur le territoire depuis 10 ans, à travers des actions de médiation et de sensibilisation. Une formation de sensibilisation aux images en faveur des agents de la BDP est aussi intégrée à ce partenariat 2019. Ce à quoi s'ajoute la coopération quant à la réalisation d'un son et lumière au Château de Maintenon.
 - Conseil départemental de Loir-et-Cher : des échanges sont toujours en cours avec cette collectivité.
- Autres organismes :
 - Métiers culture (crédits de la direction de la formation professionnelle de la Région Centre-Val de Loire) : 35 000 €, dont 25 000 € pour des actions de formation professionnelle dans les domaines du livre et de l'image financées par la Région Centre-Val de Loire, dans la continuité des actions menées par l'agence entre 2015 et 2017 dans le cadre du pacte de continuité professionnelle mis en œuvre par la Région Centre-Val de Loire et 10 000 € pour la réalisation d'une cartographie des métiers et des compétences pour la filière image.

Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) : il s'agit ici de la part salariale sur les tickets restaurant proposés aux agents au titre des avantages sociaux.

Chapitre 77 (Produits exceptionnels) : il s'agit de la part du boni de l'ARCC allouée pour les actions 2019. Pour rappel, la dissolution de l'ARCC en 2017 a généré un boni, cédé à Ciclic Centre-Val de Loire. Ce boni s'élevait à 26 311 € et il avait été décidé qu'il permettrait le financement d'actions complémentaires de médiation culturelle au Cinémobile pour une période de 3 ans.

Chapitre 002 (résultats de fonctionnement reporté) : reprise du fonctionnement recf affectation du résultat infra).

.../...

Chapitre 013 (atténuation de charges) : prise en charge par l'Etat des trois emplois d'avenir de l'agence : régisseur-intendant (6 mois) et assistant pratiques artistiques à Château-Renault (8 mois), assistant Ciclic Animation à Vendôme (7.5 mois). Il s'agit des derniers mois de contrats des emplois d'avenir au terme des 3 années de leur engagement.

À ce jour, seules les missions de l'assistant pratiques artistiques ont été budgétées dans le cadre d'un contrat de renfort à compter de septembre 2019. Les autres missions portées par les emplois d'avenir seront soit externalisées (entretiens bâtiment, etc.), soit réintégrées au périmètre de missions des collaborateurs permanents.

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : l'amortissement des subventions d'investissement octroyées par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat est en légère augmentation (+ 19 998 €), du fait notamment des subventions versées pour l'acquisition d'une nouvelle unité Cinémobile.

CHARGES

Chapitre 011 (charges à caractère général) : ce chapitre représente près de 18 % des charges de fonctionnement, soit une part équivalente au budget alloué en 2018.

Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : ce chapitre représente 31 % des charges de fonctionnement, soit une part identique au budget alloué en 2018 (31 %).

Ci-dessous le détail de la répartition de la masse salariale brute prévisionnelle entre les agents permanents, les emplois aidés et les renforts occasionnels et saisonniers. Au total, cette masse salariale diminuerait de 8.8 % par rapport à celle de l'année 2018.

Cette diminution s'explique par :

- La fin des contrats d'avenir signés en 2015 (21.5 mois en 2019 contre 48 mois en 2018).
- Une forte baisse (- 48 %) de la ligne « renforts et occasionnels » liée au besoin de diminuer les charges pour faire face à la baisse des ressources financières. Cette ligne est cependant amenée à évoluer en cours d'année.

	CA 2017		Alloué 2018		BP 2019		Δ
Masse salariale brute	1 718 205 €		1 848 767 €		1 697 833 €		-8,8%
Agents permanents	1 333 276 €	78%	1 403 136 €	76%	1 458 977 €	86%	4,0%
Emplois aidés	43,28 ETP		45,1 ETP		45,1 ETP		
Emplois aidés	78 818 €	5%	82 985 €	4%	37 327 €	2%	-55,0%
Renforts et occasionnels	306 110 €	18%	362 646 €	20%	201 529 €	86%	-44,4%

.../...

La masse salariale brute des agents permanents augmenterait de 4.0 %, soit une variation similaire à celle entre 2017 et 2018. Cette augmentation est essentiellement issue du différentiel sur les ETP (postes pourvus toute l'année) et des avancements de carrière.

L'agence compte 46 emplois au tableau des effectifs. Ces emplois se répartissent en :

- 14 postes en catégorie A (30 %) ;
- 24 postes en catégorie B (52 %) ;
- 8 postes en catégorie C (17 %).

Chapitre 022 (dépenses imprévues) : Il s'agit ici de se donner les moyens d'une réactivité suffisante en cas de difficultés à anticiper certaines dépenses.

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : sur la base de notre programme d'investissement 2018, les dotations aux amortissements de nos immobilisations pour l'année 2019 seraient ainsi de 420 584 €, soit un montant en augmentation de 11 % par rapport à 2018, du fait notamment de l'acquisition d'une nouvelle unité Cinémobile.

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : ce chapitre regroupe les subventions versées dans le cadre des fonds d'aide livre et image ainsi que les droits d'auteur. Il représente 49% des charges de fonctionnement, soit une part équivalente à 2018 (48 %).

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : il s'agit principalement de disposer de crédits si l'agence devait constater l'annulation de titres réalisés sur des exercices antérieurs.

.../...

AFFECTATION DE RESULTAT

Les éléments précédents ne permettent pas d'équilibrer le budget entre dépenses et recettes. Seule l'affectation du résultat 2018 permet d'obtenir cet équilibre, ainsi 140 000 € sont repris sur le résultat cumulé au 31 décembre 2018 comme présenté ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Investissement réalisé	1 494 921,22	1 135 139,05	
		Réalisation de l'exercice	-359 782,17
Excédent d'investissement antérieur à reporter	-	440 957,86	
Total	1 494 921,22	1 576 096,91	
		Excédent d'investissement de l'exercice	81 175,69
		Soldes des restes à réaliser	35 472,88
		Résultat cumulé	116 648,57
FONCTIONNEMENT			
Fonctionnement de l'année	6 638 190,97	6 528 928,73	
		Réalisation de l'exercice	-109 262,24
Excédent de fonctionnement antérieur à reporter	-	948 966,12	
Total	6 638 190,97	7 477 894,85	
		Excédent de fonctionnement de l'exercice	839 703,88
		Soldes des restes à réaliser	-553 385,34
		Résultat cumulé	286 318,54
		Résultat affecté pour équilibre du budget	140 000,00
		Résultat à affecter	146 318,54

.../...

	Alloué 2018		BP 2019		Variations Alloué 2018 / BP 2019		
	Montant	% sur section	RAR 2018	Montant	% sur section	N - (N-1)	
						Montant	%
chapitre D 040	289 700,00	17%		309 895,00	46%	20 195,00	7%
chapitre D 041	291 816,00	17%					
chapitre D 15	30 000,00	2%		30 000,00	4%	0,00	
chapitre D 20	96 110,00	6%	21 651,28	44 830,00	10%	-29 528,72	-31%
chapitre D 204	0,00					0,00	
chapitre D 21	977 712,86	59%	16 244,84	253 047,57	40%	-708 420,45	-72%
chapitre D 27	0,00					0,00	
Opérations	0,00					0,00	
chapitre R 001	440 957,86	26%		81 175,69	12%	-359 782,17	-82%
chapitre R024				13 000,00			
chapitre R 040	380 565,00	23%		421 124,00	62%	40 559,00	11%
chapitre R 041	291 816,00	17%			0%		
chapitre R 13	542 000,00	32%	73 369,00	57 000,00	19%	-411 631,00	-76%
chapitre R 16	30 000,00	2%		30 000,00	4%	0,00	
	1 685 338,86			675 668,69		-717 854,17	-60%
Total des dépenses d'investissement	1 685 338,86			675 668,69		-730 654,17	-60%
Charges à caractère général	1 521 478,02	17%		1 333 307,54	15%	-188 171,08	-12%
Charges de personnel et frais assimilés	2 865 215,00	31%		2 682 795,00	31%	-182 420,00	-6%
Dépenses imprévues	5 000,00	0%		5 000,00	0%	0,00	0%
Opé d'ordre de transferts entre sections	380 565,00	4%		421 124,00	5%	40 559,00	11%
Autres charges de gestion courante	4 332 737,50	48%	2 048 274,34	2 279 284,00	49%	-5 179,16	0%
Charges exceptionnelles	2 000,00	0%		2 000,00	0%	0,00	0%
Résultat de fonctionnement reporté	948 966,12	10%		839 703,88	10%	-109 262,24	-12%
Atténuations de charges	78 655,00	1%		28 100,00	0%	-50 555,00	-64%
Opé. d'ordre de transferts entre sections	289 700,00	3%		309 895,00	4%	20 195,00	7%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	575 035,00	6%		527 400,00	6%	-47 635,00	-8%
Dotations, subventions et participations	7 179 385,00	78%	1 494 889,00	5 541 952,00	80%	-142 544,00	-2%
Autres produits de gestion courante	28 825,00	0,3%		29 845,00	0%	1 020,00	4%
Produits exceptionnels	6 430,00	0,1%		0,00		-6 430,00	-4%
Total des dépenses de fonctionnement	9 106 996,12		8 771 794,88	9 447 453,57		-335 211,24	-4%
Total des recettes de fonctionnement	9 106 996,12		8 771 794,88	9 447 453,57		-335 211,24	-4%
Total des dépenses	10 792 334,98			9 447 453,57		-1 344 881,41	-12%
Total des recettes	10 792 334,98			9 447 453,57		-1 344 881,41	-12%

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHARGES

Globalement, cette section diminue de 61 % par rapport à l'année précédente et retrouve un niveau similaire à 2016. Cette diminution se justifie par l'acquisition d'une nouvelle unité Cinémobile (1 086 000 €), opération exceptionnelle pour l'agence, qui a impacté les exercices budgétaires 2017 et 2018.

Programme annuel

Le programme de 2018, pour justifier par rapport à 123 700 €, soit un montant légèrement inférieur au programme réalisé en 2018 (- 5 000 €). Il est détaillé page suivante.

PRODUITS

Pour 2019, seront inscrits au titre des recettes prévisionnelles :

- Le solde excédentaire de la section d'investissement, soit 116 648.57 € ;
- L'amortissement des immobilisations, dont le montant est estimé à 420 584 € ;
- La vente du tracteur et de la semi-remorque Cinémobile remplacés par la nouvelle unité acquise en 2018, soit 13 000 € ;
- Les subventions sollicitées par l'agence :
 - Une subvention de 30 000 € de la Région Centre-Val de Loire pour le matériel nouveau ;
 - Pour l'acquisition du serveur NAS principal de stockage et de diffusion des collections audiovisuelles patrimoniales numériques, dans le cadre de la troisième phase de normalisation des installations techniques du pôle patrimoine :
- 15 000 € auprès du CNC ;
- 12 000 € auprès de la Région.

.../...

PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2019

LIBELLE DU MATERIEL		QTE	PRIX TTC
Informatique	station d'animation	3	10 000,00 €
	station Line test	3	11 200,00 €
	licence Adobe CC	13	6 550,00 €
	Licence storyboard pro Toon Boom	4	680,00 €
	Licence Harmony Toon Boom	6	1 950,00 €
	Cintiq 27 HD	3	5 400,00 €
Eclairage	Statif de reproduction avec variateur + 2 lampes	1	1 250,00 €
Prise de vue	Canon SD Mark IV	1	3 590,00 €
	Objectifs Vidéo	4	3 500,00 €
Autres	Vélos	2	600,00 €
Exposition	Exposition 20 ans de Ciclic Animation	1	5 000,00 €
Bureautique	Ordinateur bureautique portable	1	1 800,00 €
SOUS TOTAL CICLIC ANIMATION			51 520,00 €
Tournage	Appareil photo numérique avec pied et dispositif son	1	2 500,00 €
	Panneau LED (en remplacement des mandarines)	2	1 400,00 €
Montage	Unité de montage (PC ASUS avec Licences Logiciels / Suite)	1	3 500,00 €
	Unité de montage Apple (comprenant adaptateurs + logiciels)	1	5 500,00 €
	Licences Logiciel DRAGON FRAME	2	1 500,00 €
Bureautique	Ordinateur bureautique fixe	1	1 400,00 €
SOUS TOTAL EDUCATION			15 800,00 €
Informatique	Lecteur carte conducteur	1	300,00 €
Outils	Compresseur	1	1 500,00 €
Projection	Serveur TMS + bibliothèque	1	8 000,00 €
	Scaler	1	2 000,00 €
	Disque Dur RAID	1	600,00 €
Moblier	Caisson bureau mobile	1	150,00 €
	Armoire	2	1 000,00 €
SOUS TOTAL DIFFUSION			13 550,00 €
Bureautique	Ordinateur portable	3	5 400,00 €
SOUS TOTAL LIVRE			5 400,00 €
Serveurs	Serveur production stockage général (solution NAS digiStor video 24 dsiques de 4T° + maintenance 3 ans Digital Storage)	1	27 700,00 €
		1	480,00 €
Numérisation	Enrouleuse 16/35	1	900,00 €
Bureautique	Ecran supplémentaire 24 pouces (poste documentaliste)	1	300,00 €
	Switch	1	800,00 €
	Ordinateur bureautique portable	1	1 800,00 €
SOUS TOTAL PATRIMOINE			31 980,00 €
Communication	Licence Mailshimp	1	2 000,00 €
	Licence LogmeIn	1	500,00 €
	Licence Form Site	1	700,00 €
	Licence Adobe	1	700,00 €
	Licence Filmaker	1	250,00 €
Réseau	Onduleur APC Smart-UPS Rack-Mount 2200VA LCD 230V	1	1 300,00 €
SOUS TOTAL FONCTIONS SUPPORT			5 450,00 €
TOTAL			123 700,00 €

.../...

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

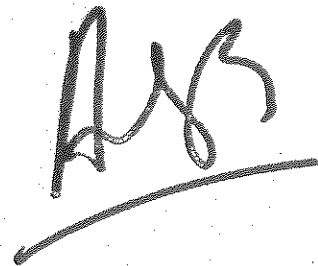
- d'approuver le budget primitif 2019 de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Votants : 21

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
La Présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre,
l'image et la culture numérique**

Agnès SINSOULIER-BIGOT

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'ASB' followed by a horizontal line underneath.

